

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 DECEMBRE 2016

DELIBERATION N°16/268

MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE EN 2017

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- Vu le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA).
- Vu le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Sur proposition du Président,

- ✦ décide de fixer le montant de la ligne de trésorerie à 5 M€, pour l'exercice 2017,
- ✦ Mandate le Directeur Général pour signer les conventions ou tout autre document utile passé à cet effet après consultation auprès de plusieurs établissements bancaires

Le Directeur Général



Jean Guillet

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales

Guy LÉVI

Le Président du Conseil d'Administration



Dino CINIERY

le 06 DEC. 2016